

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## COLTACK

Version: 69k

Date de révision: 05/01/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: COLTACK
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Etanchéité
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: SOPREMA S.A.S.  
14 Rue de Saint Nazaire - CS 60121  
F-67025 STRASBOURG CEDEX  
France  
Tél: +33 (0)3 88 79 84 00  
Télécopie: +33 (0)3 88 79 84 01  
Courriel: mkulinicz@soprema.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59  
NUMERO D'URGENCE INTERNATIONAL : + 44 (0)1 235 239 670  
CH-Centre Toxicologique : Tel + 145

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: \* Liq. infl. 2 / SGH02 - H225 \*  
\* Irr. cut. 2 / SGH07 - H315 \*  
\* Sens. cut. 1 / SGH07 - H317 \*  
\* Irr. oc. 2A / SGH07 - H319 \*  
\* STOT un. 3. / SGH07 - H335 et H336 \*  
\* Sens. resp. 1 / SGH08 - H334 \*  
\* Canc. 2 / SGH08 - H351 \*
2. 2. N° CE: Non applicable.
2. 3. Contient: • xylène (mélange isomère o, m, p)  
• di-n-butylétainlaurate  
• diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane; [1] diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle; 2,2'-diisocyanate de diphenylméthane; [2] isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle; 2,4'-diisocyanate de diphenylméthane; [3] di

#### 2. 4. Éléments d'étiquetage (R - S):



2. 4. 1. Symbole(s): F - Facilement inflammable ; Xn - Nocif
2. 4. 2. Phrase(s) R: 11 Facilement inflammable.  
36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.  
40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.  
42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
2. 4. 3. Phrase(s) S: 23 Ne pas respirer les gaz / fumées / vapeurs /aérosols.  
24 Éviter le contact avec la peau.  
37 Porter des gants appropriés.  
45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

#### 2. 5. Éléments d'étiquetage (CLP - SGH):



Danger

Attention

Danger

2. 5. 1. Symbole(s): .
2. 5. 2. Mention de danger: H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
2. 5. 3. Prévention: P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## COLTACK

Version: 69k

Date de révision: 05/01/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

- de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P240 Mise à la terre / liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
P241 Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage / ... / antidéflagrant.  
P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.  
P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.  
P284 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.  
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.  
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
2. 5. 4. Intervention: P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):  
P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.  
P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher.  
P370 En cas d'incendie:  
P378 Utiliser poudre, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone pour l'extinction.  
P302 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:  
P352a Laver abondamment à l'eau.  
P321 Traitement spécifique  
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
P362 Enlever les vêtements contaminés.  
P364 Et les laver avant réutilisation.  
P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:  
P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.  
P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P304 EN CAS D'INHALATION:  
P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P342 En cas de symptômes respiratoires:  
P311a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.  
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P321 Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).  
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
P312a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.
2. 5. 5. Stockage: P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.  
P235 Tenir au frais.  
P405 Garder sous clef.  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
2. 5. 6. Elimination: P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale
2. 6. Information(s) complémentaire(s): EUH208 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique. Contient du (de la) diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane; [1] diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle; 2,2'-diisocyanate de diphénylméthane; [2] isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle; 2,4'-diisocyanate de diphénylméthane; [3] di. Peut déclencher ou produire une réaction allergique.
2. 7. Autres dangers: Aucun.

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:

- xylène (mélange isomère o, m, p)
  - N° CAS: .1330-20-7 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119488216-32
  - Conc. (% pds) : 5 < C ≤ 10
  - R-S : Symbole(s): Xn - Phrase(s) R: 10-20/21-36/37/38-65-48/20
  - SGH : SGH02 - Liq. infl. 3 - Flamme - Attention - H226 SGH07 - Tox. aiguë 4 - Point d'exclamation - Attention - H312 - H332 - STOT un. 3 - 3-(H335) - SGH08 - STOT rép. 2 - Danger pour la santé - H373 - Tox. asp. 1 - H304 - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2A - H319
- éthylbenzène
  - N° CAS: .100-41-4
  - Conc. (% pds) : 1 < C ≤ 5
  - R-S : Symbole(s): F Xn - Phrase(s) R: 11-20-65-48/20-36/37/38

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## COLTACK

Version: 69k

Date de révision: 05/01/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

- SGH : SGH02 - Liq. infl. 2 - Flamme - Danger - H225 SGH07 - Tox. aiguë 4 - Point d'exclamation - Attention - H332 - STOT un. 3 - 3-(H335) - SGH08 - STOT rép. 2 - Danger pour la santé - H373 - Tox. asp. 1 - H304 - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2A - H319

• toluène  
- N° Id: 601-021-00-3 - N° CE: 203-625-9 - N° CAS: 108-88-3  
- Conc. (% pds) : 0 < C ≤ 1  
- R-S : Classification: • F; R 11 • Repr.Cat.3; R 63 • Xn; R 48/20-65 • Xi; R 38 • R 67 •  
- SGH : SGH02 - Liq. infl. 2 - Flamme - Danger - H225 SGH07 - STOT un. 3. - Point d'exclamation - Attention - H336 - SGH08 - STOT rép. 2 - Danger pour la santé - H373 - Tox. asp. 1 - H304 - Irr. cut. 2 - H315 - Repr. 2 - H361

• butanone; méthyléthylcétone  
- N° Id: 606-002-00-3 - N° CE: 201-159-0 - N° CAS: 78-93-3  
- Conc. (% pds) : 5 < C ≤ 10  
- R-S : Classification: • F; R11 Xi; R36 R66 R67 •  
- SGH : SGH02 - Liq. infl. 2 - Flamme - Danger - H225 SGH07 - STOT un. 3. - Point d'exclamation - Attention - H336 - Irr. oc. 2A - H319 - Irr. oc. 2B

• di-n-butylétainlaurate  
- N° CE: 201-039-8 - N° CAS: 77-58-7 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119496068-27-0002  
- Conc. (% pds) : 0 < C ≤ 1  
- R-S : Symbole(s): T C N - Phrase(s) R: 60-61-48/25-34-43-50/53-68  
- SGH : SGH07 - Sens. cut. 1 - Point d'exclamation - Attention - H317 - SGH08 - STOT un. 1 - Danger pour la santé - H370 - STOT rép. 1 - H372 - SGH05 - Corr. cut. 1A - Corrosion - H314 - Repr. 1A - H360 - Mutag. 2 - H341 SGH09 - Tox. aq. chron. 1 - Environnement - Attention - H410  
- Divers :  
DL50 / Orale / Rat = 1600-2071 mg/kg  
CE50 / 48h / Daphnia magna = 0.463 mg/l  
CE50 / 1h / Algues = 1 mg/l

• diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane; [1] diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle; 2,2'-diisocyanate de diphénylméthane; [2] isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle; 2,4'-diisocyanate de diphénylméthane; [3] di  
- N° Id: 615-005-00-9 - N° CE: 202-966-0 - N° CAS: 101-68-8  
- Conc. (% pds) : 5 < C ≤ 10  
- R-S : Classification: • Carc. Cat. 3; R40 • Xn; R20-48/20 • Xi; R36/37/38 • R42/43 •  
- SGH : SGH07 - Tox. aiguë 4 - Point d'exclamation - Attention - H332 - SGH08 - Sens. resp. 1 - Danger pour la santé - H334 - Sens. cut. 1 - H317 - STOT un. 3 - 3-(H335) - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2A - H319 - Irr. oc. 2B - Canc. 2 - H351

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4. 1. Description des premiers secours:

- |  |  |
|--|--|
| 4. 1. 1. Conseils généraux:                              | Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.   |
| 4. 1. 2. Inhalation:                                     | Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche.  |
| 4. 1. 3. Contact avec la peau:                           | Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.   |
| 4. 1. 4. Contact avec les yeux:                          | Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.  |
| 4. 1. 5. Ingestion:                                      | En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.  |
| 4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés: | Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer:<br>Irritation des voies respiratoires<br>Le mélange est un sensibilisant de la peau et de l'appareil respiratoire. Elle est également irritante pour la peau et un contact prolongé peut augmenter cet effet.<br>irritation des yeux   |
| 4. 2. 1. Inhalation:                                     | L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets adverses pour la santé, tels que: irritation des muqueuses et du système respiratoire, effets nuisibles sur les reins, le foie et le système nerveux central<br>Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, |

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## COLTACK

Version: 69k

Date de révision: 05/01/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

- vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience. Des concentrations élevées de vapeurs peuvent provoquer:
- \* Peut provoquer un essoufflement, une sensation d'oppression dans la poitrine, une irritation de la gorge et faire tousser.
  - \* Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et contact avec la peau.
4. 2. 2. Contact avec la peau: Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau. Ils provoquent ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut causer des irritations de la peau / dermatites. Possibilités d'affection de la peau (eczéma d'hypersensibilisation), lors de contact intensif.
4. 2. 3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.
4. 2. 4. Ingestion: Peut provoquer des nausées, des vomissements, une irritation de la gorge, des maux d'estomac, et finalement une perforation intestinale. Les symptômes d'empoisonnement peuvent n'apparaître qu'au bout de plusieurs heures. Irritation des muqueuses.
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: poudre, mousse résistant aux alcools, eau pulvérisée, dioxyde de carbone
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
5. 3. Conseils aux pompiers: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu
5. 4. Méthode(s) spéciale(s): Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait répandre le feu.

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Evacuer la zone dangereuse.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires. Endiguer et contenir le produit renversé.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent - Éviter l'utilisation de solvants. Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination.
6. 4. Référence à d'autres sections: Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Porter un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8. Observer les réglementations de la protection du travail. Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. (rub 8) Les personnes ayant des problèmes de trop grande sensibilité ne doivent pas manipuler ou être exposées au produit.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition. L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée.
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas mélanger

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## COLTACK

Version: 69k

Date de révision: 05/01/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

	avec: cuivre
7. 2. Stockage:	
7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:	Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Conserver sous clef et hors de portée des enfants.
7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Sol imperméable formant cuvette de rétention.
7. 2. 3. Condition(s) de stockage:	Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver à des températures comprises entre 5°C et 25°C Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Garder sous clef. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé.
7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:	Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins. Tenir éloigné de matières combustibles, d'agents réducteurs (p.ex. les amines), d'acides, d'alcalis, de composés de métaux lourds (p. ex. accélérateurs, siccatifs, savons métalliques).
7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:	de même nature que celui d'origine
7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés:	cuivre
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):	Etanchéité

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:	
8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:	<ul style="list-style-type: none"><li>• toluène : VME ppm = 50 - VME mg/m<sup>3</sup> = 188</li><li>• butanone; méthyléthylcétone : VME ppm = 200 - VME mg/m<sup>3</sup> = 600 - VLE ppm = 300 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 900</li><li>• diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane; [1] diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle; 2,2'-diisocyanate de diphenylméthane; [2] isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle; 2,4'-diisocyanate de diphenylméthane; [3] di : VME ppm = 0,005 - VME mg/m<sup>3</sup> = 0,051</li></ul>
8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	<ul style="list-style-type: none"><li>• xylene : VME ppm = 50 - VME mg/m<sup>3</sup> = 250</li><li>• ethylbenzene : VME ppm = 20 - VME mg/m<sup>3</sup> = 88,4</li></ul> Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale. Si ceci n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, des appareils respiratoires appropriés doivent être portés. Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre A/P2 pour vapeurs organiques et poussières nocives.
8. 2. Contrôles de l'exposition:	
8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:	Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre A/P2 pour vapeurs organiques et poussières nocives.
8. 2. 2. Protection des mains:	Porter des gants appropriés : gants résistants aux solvants gants résistants aux solvants, gants en caoutchouc nitrile
8. 2. 3. Protection de la peau et du corps:	Le personnel devrait porter des vêtements protecteurs. vêtements antistatiques en matière naturelle ou résistante à la chaleur en matière synthétique Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température.
8. 2. 4. Protection des yeux:	Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.
8. 2. 5. Protection individuelle:	Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
8. 2. 6. Procédure(s) de surveillance recommandée(s):	Les personnes allergiques, et en particulier celles qui souffrent d'asthme ou d'autres affections des voies respiratoires, ne devraient pas travailler avec ce produit.
8. 3. Mesure(s) d'hygiène:	Laver les mains et visage avant une pause et à la fin des travaux. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## COLTACK

Version: 69k

Date de révision: 05/01/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

### 9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect:	visqueux fluide
9. 1. 2. Couleur:	selon nuancier
9. 1. 3. Odeur:	caractéristique
9. 1. 4. PH:	Non applicable.
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
9. 1. 6. Point d'éclair:	20 °C
9. 1. 7. Limites d'explosivité:	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. autres informations utiles : Xylène : LIE = 1% - LSE = 9%
9. 1. 8. Pression de vapeur:	20,42 kPa à 50 °C
9. 1. 9. Densité relative (eau = 1):	1
9. 1. 10. Viscosité:	6 000 mm <sup>2</sup> /s

### 9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité:	Non déterminé.
9. 2. 2. Liposolubilité:	Non déterminé.
9. 2. 3. Solubilité aux solvants:	soluble dans la plupart des solvants organiques

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
10. 2. Stabilité chimique:	La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Des réactions exothermiques incontrôlées se produisent avec les amines et les alcools. Le produit réagit lentement avec l'eau avec production de CO <sub>2</sub> . PAS de flammes nues, PAS d'étincelles et interdiction de fumer.
10. 4. Conditions à éviter:	Aucune sous utilisation normale.
10. 5. Matières incompatibles:	Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	Lors d'un incendie, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, oxydes d'azote, de même que du cyanure d'hydrogène.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
11. 2. Toxicité aiguë:	
11. 2. 1. Inhalation:	Non déterminé.
11. 2. 2. Contact avec la peau:	Non déterminé.
11. 2. 3. Contact avec les yeux:	Non déterminé.
11. 2. 4. Ingestion:	Non déterminé.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Non déterminé.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Non déterminé.
12. 4. Mobilité dans le sol:	Non déterminé.
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Non déterminé.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## COLTACK

Version: 69k

Date de révision: 05/01/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

12. 6. Autres effets néfastes: Non déterminé.
12. 7. Information(s) générale(s): Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Éliminer les brosses et les chiffons utilisés comme déchet dangereux.
13. 2. Emballages contaminés: Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales. Les emballages restent dangereux quand ils sont vides. Continuer à respecter toutes les consignes de sécurité.
13. 3. Information(s) supplémentaire(s): Ne pas réutiliser des récipients vides.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s): Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU: 1133
14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies: ADHESIVES
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14. 3. 2. Groupe d'emballage: III
14. 4. Voies maritimes (IMDG):
14. 4. 1. Classe: 3
14. 4. 2. Groupe d'emballage: III
14. 4. 3. Polluant marin: non
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):
14. 5. 1. ICAO/IATA classe: 3
14. 5. 2. Groupe d'emballage: III
14. 6. Dangers pour l'environnement: non
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: cf : §6
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Non applicable.

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: Règlement CE 1907-2006  
Règlement CE 1272-2008  
Règlement CE 790-2009  
Règlement CE 453-2010
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: Non déterminé.

### 16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: R10 Inflammable.  
R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.  
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.  
R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## COLTACK

Version: 69k

Date de révision: 05/01/2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

R11 Facilement inflammable.  
R20 Nocif par inhalation.  
R38 Irritant pour la peau.  
R63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.  
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges  
R36 Irritant pour les yeux.  
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau  
R60 Peut altérer la fertilité.  
R61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.  
R48/25 Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.  
R34 Provoque des brûlures.  
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R68 Possibilité d'effets irréversibles.  
R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.  
R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H312 Nocif par contact cutané.  
H332 Nocif par inhalation.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition>.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus <indiquer l'effet s'il est connu> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.  
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes <indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition>.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus <indiquer l'effet spécifique s'il est connu> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.  
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
H351 Susceptible de provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.

### 16. 2. Avis ou remarques importantes:

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et communautaires. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

### 16. 3. Historique:

16. 3. 1. Date de la première édition:	29/11/2010
16. 3. 2. Date de la révision précédente:	13/06/2012
16. 3. 3. Date de révision:	05/01/2015
16. 3. 4. Version:	69k
16. 3. 5. Révision chapitre(s) n°:	1>16
16. 4. Réalisé par:	SOPREMA - mkulinicz@soprema.fr